

**LOI BONIFIANT LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC ET MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE RETRAITE**

Projet de loi n° 149

AMENDEMENT

Article 67

Remplacer l'article 67 du projet de loi par le suivant :

«L'article 120.2 de cette loi est abrogé.»

Rejeté
JT